



---

## Commission départementale de promotion de l'arbitrage

PV de la réunion du 03/09

---

Présents : Jean-Claude Collet, Anne-Claire BOUCHER, Jean-Claude BURTONT, Jérôme HELLAS, Jean-Pierre HENOUX, Christophe SEREC, Guillaume WADBLED

Excusés : Serge BALASSE, Michel CORNIAUX (responsable du pôle arbitrage), Baptiste DELVAS, Pascal POIDEVIN, Bernard VERHEYDEN, Théo VITOUX, Philippe MORICE (président de la CDA)

### 1) Intervention du président de la commission

Jean-Claude COLLET souhaite la bienvenue à tous les participants pour cette première réunion de la saison. Il remercie les membres de la commission pour leur investissement et les arbitres qui ont apporté leur aide lors de certaines actions.

### 2) Bilan des actions 2021-2022

- Les actions menées lors de la saison 2021-2022 ont permis de recruter 24 arbitres.

### 3) Calendrier des actions de la saison 2022-2023

- Une première action s'est déroulée à Cap Aisne lors de la rentrée des partenaires avec un stand qui a permis de prendre plusieurs contacts.

- Action avec la commission animation lors de la journée d'accueil U10-U11 du 17 septembre sur six secteurs. A cette occasion, des jeunes ou de potentiels arbitres seront encadrés et conseillés par des membres de la CDPA et des arbitres. (envoi d'un mail à tous les clubs et communication sur la page facebook du District) (distribution de récompenses).

- Deux FIA sont programmées, l'une à Bruyères et Montberault, trois samedis en octobre (1<sup>er</sup>, 8 et 15) et l'autre pour les jeunes à CAP Aisne les 24,25,26 octobre.

- Interventions en milieu scolaire, dans les lycées, les sections sportives et au niveau de l'UNSS (Inviter les conseillers techniques en arbitrage de la Ligue des Hauts de France) (liste des arbitres UNSS).

- Organisation d'une journée ou d'une demi-journée découverte de l'arbitrage qui serait couplée avec les journées de l'arbitrage.

- Communication auprès des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage (envoi d'un courrier aux clubs en infraction suivi d'un appel téléphonique).



- Programmation d'une FIA en début d'année 2023 pour permettre aux clubs en infraction de régulariser leur situation.
- Formation aux lois du jeu et sensibilisation à l'arbitrage à des joueurs, des dirigeants lors d'une réunion en janvier.
- Promotion de l'arbitrage à l'occasion de la journée PITCH en avril.
- intervention dans les clubs pour expliquer l'arbitrage (peut être dans les clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage).

#### **4) Recrutement d'arbitres féminines**

- Prise de contact avec quelques jeunes filles intéressées par l'arbitrage.
- Contact avec Eric Freling (président de la commission féminine) pour une promotion de l'arbitrage lors de la réunion d'accueil du football féminin.
- Intervention lors des journées de Coupe de l'Aisne féminine.

#### **5) Fidélisation et suivi des arbitres**

- Relancer l'idée de parrainage entre un nouvel arbitre et un arbitre confirmé.
- Sensibiliser et encourager les arbitres à faire la promotion de l'arbitrage, à tenir un rôle dans le recrutement, la fidélisation des arbitres.
- Améliorer la communication entre la CDA et la CDPA pour le suivi et la fidélisation des arbitres surtout au niveau des jeunes arbitres.
- Réunion avec les parents des nouveaux jeunes arbitres, à la fin de l'examen théorique, pour leur expliquer l'arbitrage et nos attentes.
- Rôle du référent arbitre. L'objectif est de faire des référents une pièce essentielle au niveau des relations avec la CDPA et la CDA et ainsi avoir un meilleur suivi des arbitres. Une première réunion a eu lieu avec les clubs de D1. Les clubs qui n'ont pas enregistré de référents arbitres seront relancés par courrier et par mails. La commission interviendra auprès des clubs lors des réunions d'informations du District du mois de janvier prochain dans différents secteurs du département
- Des membres de la commission vont relancer des jeunes arbitres et effectuer un suivi.

Le Président  
Jean-Claude COLLET

Le secrétaire de séance  
Christophe SEREC



17, RUE VOLTAIRE BP 35 - 02302 CHAUNY CEDEX  
TELEPHONE : 03 23 40 31 31 – TELECOPIE : 03 23 39 55 47  
SIRET : 78017347200025 – APE 931 2Z

